

PLAN DE COURS

HIS2515-40
Introduction à l'histoire du Québec et du Canada depuis 1867
(Hiver 2017)

Horaire : les jeudis du 12 janvier au 13 avril 2017, sauf le 2 mars
Examen-maison final à remettre le 20 avril

Enseignant : Michel SARRA-BOURNET

Bureau : A-6010 (Pavillon Hubert-Aquin)

Disponibilité : Après le cours ou sur rendez-vous

Courriel : sarra-bournet.michel@uqam.ca

Site du cours : www.moodle.uqam.ca

1. CONTENU DU COURS

« Introduction aux grands phénomènes et aux principaux événements de l'histoire du Québec et du Canada depuis la Confédération. Initiation aux grandes interprétations et aux outils bibliographiques principaux. » (Annuaire de l'UQAM).

2. FORMULE PÉDAGOGIQUE

Elle sera composée, en proportion variable dans chaque cours, de lectures obligatoires, d'une présentation du professeur assistée de supports visuels et d'extraits de documentaires.

3. ÉVALUATION PROPOSÉE

| Nature de l'activité évaluée | Pondération | Date |
|------------------------------|-------------|-------------------|
| Examen d'intra | 30 | 23 février |
| Travail de recherche | 40 | 23 mars |
| Examen-maison final | 30 | 20 avril |

4. OBJECTIFS

À la fin du cours, tout(e)s les étudiant(e)s devraient être en mesure d'identifier les principaux jalons de l'histoire du Québec et du Canada, ses principales figures, de même que de comprendre les grands phénomènes qui ont influencé la vie des Québécois(e)s et des Canadien(ne)s depuis 1867.

Ce cours est contenu dans les programmes de premier cycle en histoire et en enseignement secondaire.

Pour les étudiants du Baccalauréat en enseignement de l'univers social au secondaire, à qui il permettra de parfaire les compétences n. 1, 2 et 11 nécessaires à leur formation.

| Compétence 1 : Agir en tant que professionnelle ou professionnel héritier, critique et interprète d'objets de savoirs ou de culture dans l'exercice de ses fonctions. | Niveau de développement attendu |
|---|---------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> - Comprendre les différents savoirs à enseigner (disciplinaires et curriculaires) de telle sorte qu'il puisse favoriser la création de liens significatifs chez l'élève; - Manifester une compréhension critique des savoirs à enseigner de telle sorte qu'il puisse favoriser la création de liens significatifs chez l'élève; - Construire des liens, dans les activités d'apprentissage proposées, avec la culture des élèves. | Maîtrise |
| Compétence 2 : Communiquer clairement et correctement dans la langue d'enseignement, à l'oral et à l'écrit, dans les divers contextes liés à la profession d'enseignant et d'enseignante. | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser les règles et les usages de la langue orale et écrite de manière à être compris par l'ensemble de la communauté francophone ou anglophone; | Maîtrise |
| <ul style="list-style-type: none"> - Exprimer dans une langue correcte avec l'aisance, la précision, l'efficacité et l'exactitude qui conviennent à ce que la société attend d'une professionnelle ou d'un professionnel de l'enseignement. | Maîtrise |
| Compétence 11 : S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel. | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Repérer, comprendre et utiliser les ressources (littérature de recherche et littérature professionnelle, réseaux pédagogiques, associations professionnelles, banques de données) disponibles sur l'enseignement; - Préciser ses forces et ses limites, ainsi que ses objectifs personnelles et les moyens pour y arriver; - Mener une démarche d'analyse réflexive de manière rigoureuse sur des aspects précis de son enseignement. | Maîtrise |

5. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS D'ÉVALUATION PROPOSÉES

A. Examen d'intra

Objectifs : Évaluer la capacité de l'étudiant(e) à mettre en relation des faits et des personnages marquant dans le temps.

Démarche : Examen à livre fermé (sans notes), en classe, **le 23 février**. Questions à choix multiples sur

la matière du cours d'introduction et des thèmes 1 à 6. Seul un dictionnaire sera permis.

Évaluation : 30 % de la note totale.

B. Travail de session

Objectifs : Évaluer la capacité de réflexion et d'analyse d'une question historique.

Démarche : Travail à remettre en classe le **23 mars** (ou dans la chute des travaux au A-6055, pavillon Hubert-Aquin, avant 16h30).

Évaluation : 40 % de la note totale.

C. Examen final

Objectifs : Évaluer la capacité de synthèse des étudiants et les connaissances acquises durant la deuxième partie cours (thèmes 7 à 12).

Démarche : Quatre questions à développement vous seront soumises le 6 avril. Vous aurez à répondre à deux questions au choix et déposer vos réponses dans la chute des travaux au A-6055 au plus tard le 20 avril à 16h30.

Évaluation : 30 % de la note totale.

6. REMISE DES TRAVAUX

AUCUN TRAVAIL NE SERA ACCEPTÉ AU-DELÀ DES DATES-LIMITES*. Les travaux qui ne sont pas remis en classe pourront être déposés au local A6055, dans la chute de travaux placée dans la section des casiers de professeurs le jour même de la date prévue. Ils sont ramassés chaque jour ouvrable à 16h30. Attention : un travail déposé après cette heure est réputé avoir été déposé le lendemain (ou le lundi suivant s'il a été déposé après 16h30 le vendredi) et sera refusé.

* Si des circonstances indépendantes de votre volonté vous empêchent de remettre un travail ou de vous présenter à un examen, vous devrez présenter une justification.

7. OUVRAGE OBLIGATOIRE

Vous devez vous procurer l'ouvrage suivant, disponible à la COOP-UQAM :

Jean-François Cardin *et al.*, *Histoire du Canada. Espace et différences*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1996, 397 p.

La lecture des sections indiquées au calendrier ci-dessous est obligatoire en vue des deux examens.

7. CALENDRIER

| Séance | Date | Thèmes | Cardin <i>et al.</i> |
|--------|------------|--|----------------------|
| 1 | 12 janvier | Thème 1 : <i>La formation du Québec et du Canada</i> | Ch. 1 et 2 |
| 2 | 19 janvier | Thème 2 : <i>La Confédération, 1864-1867</i> | Ch. 3, p. 55-65 |

| | | | |
|----|-------------------|---|---|
| 3 | 26 janvier | Thème 3 : <i>L'expansion territoriale, 1867-1896</i> | Ch. 3, p. 65-81 ch. 9 p. 205-210 |
| 4 | 2 février | Thème 4 : <i>L'expansion industrielle, 1896-1914</i> | Ch. 4, ch. 9, p. 210-214 |
| 5 | 9 février | Thème 5 : <i>La Première Guerre mondiale, 1914-1919</i> | Ch. 5, p.105-112 |
| 6 | 16 février | Thème 6 : <i>Les années folles, 1919-1929</i> | Ch. 5, p. 112-116 ch. 9, p.215-219 |
| 7 | 23 février | Examen d'intra sur les leçons 1 à 6 | |
| 8 | 2 mars | <i>Semaine de relâche (pas de cours)</i> | |
| 9 | 9 mars | Thème 7 : <i>La Grande Crise 1929-1939</i> | Ch. 6, p. 117-125 |
| 10 | 16 mars | Thème 8 : <i>La Deuxième Guerre mondiale, 1939-1945</i> | Ch. 13, p. 265-269, ch. 6, p.125-130 |
| 11 | 23 mars | Remise du travail de recherche Thème 9: <i>Le « boom » d'après-guerre, 1945-1960</i> | Ch. 7, ch. 13, p.269-275 |
| 12 | 30 mars | Thème 10 : <i>La Révolution tranquille et les deux nationalismes 1960-1970</i> Évaluation de l'enseignement | Ch. 13, p.275-280 |
| 13 | 6 avril | Thème 11 : <i>La question nationale et les identités, 1970-1995</i> Distribution des questions de l'examen final | Ch. 13, p.281-291 |
| 14 | 13 avril | Travaux corrigés Thème 12 : <i>La victoire du libéralisme et la fin de la polarisation constitutionnelle, 1970-2010</i> | Ch. 8 |
| 15 | 20 avril | Examen-maison final sur les leçons 7 à 12 | A-6055 avant 16h30 |

PLAGIAT

Règlement no 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir :

www.integrite.uqam.ca

Qualité du français : la correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage *minimum* de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit. Dans le travail de recherche, les fautes d'orthographe correspondent à une pénalité de 0,5% par faute, jusqu'à un maximum de 10%.

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Avec un objectif d'augmenter la participation étudiante au processus d'évaluation des enseignements, la politique no 23 d'évaluation des enseignements prévoit que l'évaluation se réalise en ligne, mais dans un moment de 20 à 30 minutes réservé à cette fin à l'intérieur d'une séance de cours qui, pour les cours à horaire régulier, serait soit à la 12^e semaine du trimestre, soit à la 13^e semaine du trimestre (du 22 mars 2017 au 16 avril 2017). Vous êtes donc invité à prévoir ce moment et à l'inscrire nommément à votre plan de cours ou à votre entente d'évaluation pour le ou les cours dont vous aurez la responsabilité au trimestre d'hiver 2017. Les étudiantes et étudiants pourront remplir le questionnaire d'évaluation en accédant au site d'évaluation des enseignements à l'aide d'un ordinateur portable ou d'une tablette (www.evaluation.uqam.ca) ou encore via le portail étudiant d'UQAM Mobile à l'aide d'un téléphone intelligent ou d'une tablette.

Modalités de consultation des travaux et des examens :

Durant la session, les travaux corrigés sont remis en classe. Les travaux de fin de session peuvent être transmis par la poste si l'étudiant ou l'étudiante joint une enveloppe pré-affranchie à son travail. Les examens ne sont pas remis, mais ils peuvent être consultés sur demande.

Michel Sarra-Bournet, le 6 décembre 2016